

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

| | |
|--------------------------------|----|
| Nombre de Conseillers : | 13 |
| En Exercice : | 13 |
| Présents : | 13 |
| Votants : | 13 |

Objet : Soutien à la population ukrainienne

L'an Deux Mil Vingt Deux

Le quatre avril à dix-huit heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de la Commune

de Villate dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GARAUD, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal :
le 25/03/2022

PRESENTS : Mesdames PAJAUD, ALAMINOS,
CARLES, CHEFTEL, GROS

Messieurs GARAUD, DUFOUR, PELFORT,
CONCATO, GALEA, GARCIA, MAURETTE, RADJA

ABSENTS EXCUSES :

PROCURATIONS :

Madame Hélène CHEFTEL a été élue secrétaire de séance.

Vu l'article L 1115-1 du code général des collectivités territoriales,
Vu l'urgence de la situation,

Face à la situation de crise qui frappe depuis plusieurs semaines l'Ukraine, l'AMF a appelé les communes à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population ukrainienne. Le Gouvernement et l'ensemble des associations humanitaires sont également mobilisées pour accompagner la population soumise à cette situation de guerre.

Sensible aux drames humains que ce conflit engendre, la commune de Villate tient à apporter son soutien et sa solidarité au peuple ukrainien.

La commune souhaite prendre sa part, dans la mesure des moyens dont elle dispose, dans l'élan de solidarité international qui se met en place.

Aussi, il est proposé au conseil municipal de soutenir les victimes de la guerre en Ukraine, dans la mesure des capacités de la collectivité, de la manière suivante :

- Collecter du matériel en mettant en place tous les partenariats nécessaires (CCAS, Préfecture, AMF, notamment) ;
- Faire un don d'un montant de 500.00 €, au fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) activé par le Centre de crise et de soutien du MEAE, auprès du service recettes de la DSFIPE en lui faisant parvenir par courriel (dsfipe.recettes chez dgfip.finances.gouv.fr) une copie de la délibération ayant décidé du versement du don, la date de versement et l'affectation des fonds, en l'espèce l'Ukraine.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De soutenir les victimes de la guerre en Ukraine dans la mesure des capacités de la commune :
 - par la collecte du matériel en mettant en place tous les partenariats nécessaires (CCAS, Préfecture, AMF, notamment),
 - par un don d'un montant de 500.00 € auprès du fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO),
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération certifiée exécutoire
Compte tenu de sa transmission en
Sous- Préfecture le 05/04/2022
Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

A Villate, le 04/04/2022
Le Maire, J.C GARAUD



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant: <http://www.telerecours.fr>